

VIELLE-LOYE (LA) (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Vetus Logia,

Village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Montbarrey ; succursale ; à 3 km de Montbarrey, 19 de Dole et 47 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 233^m.

Le territoire est limité au nord par Nenon et Eclans, au sud par Montbarrey, à l'est par Santans et à l'ouest par Belmont. La Verrerie, le Moulin, les hameaux des Thurots et du Ragu et les Baraques des 14^e et 15^e triages de la forêt de Chaux font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à la Loye, à la Vieille-Verrerie, à Eclans, à Orchamps, de Montbarrey à Orchamps et à Dole, et au chemin de Montbarrey ; par la Clauge, la Tanche et un petit ruisseau sortant de la forêt de Chaux.

Le village est enclavé dans la forêt de Chaux et situé sur un sol très ondulé. Les maisons, dispersées sur toute l'étendue du territoire, sont généralement mal bâties en pierre et terre et couvertes en chaume, sauf dix qui ont des toitures en tuiles. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 558 habitants ; en 1846, 703 ; en 1851, 691, dont 364 hommes et 327 femmes ; population spécifique par km carré, 75 habitants ; 145 maisons, savoir : dans la rue de la Motte, 49 ; dans la rue des Cacla, 18 ; dans la rue de la Chapelle, 18 ; dans la grande rue des Thurots, 24 ; dans la rue du Gros-Buisson, 5 ; à la Verrerie, 3 ; aux Baraques du 15^e triage de la forêt de Chaux, 6 ; aux Baraques du 14^e triage, 4 ; au hameau des Ragu, 3 ; dans la rue de la Motte, tirant à Montbarrey, 5 ; dans la rue des Thurots, 10 ; 172 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1693.

Vocable : Nativité de la sainte Vierge.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où la Vieille-Loye a reçu les cotes 5 E 175/1 à /6. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 1034 et 1035, 3 E 7407 à 7415, 3 E 3923 et 3924, 3 E 7813, 3 E 8663, 3 E 9686 à 9690 et 3 E 13809. Tables décennales : 3 E 1243 à 1251.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 514, 5 Mi 1131 à 1134, 2 Mi 1206, 2 Mi 2216 et 2217, 5 Mi 13 et 5 Mi 1184.



Cadastre : exécuté en 1837 : surface territoriale 919^h 46^a divisés en 1695 parcelles que possèdent 212 propriétaires, dont 22 forains ; surface imposable 279^h, savoir : 173 en terres labourables, 95 en prés, 5^h 16^a en sol et aisances de bâtiments, 3^h 30^a en vergers, 2^h 65^a en jardins, d'un revenu cadastral de 13,803 fr. ; contributions directes en principal, 2374 fr. ; la surface non imposable de 640^h 67^a se compose d'une partie de la forêt de Chaux.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, peu de fruits, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On importe les 2/3 des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On trouve sur le territoire du sable employé à la verrerie et pour les constructions.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques moutons et des volailles ; 50 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole. Ils sont généralement très pauvres, le sol cultivable n'étant nullement en rapport avec la population. La plupart sont voituriers, bûcherons, ou travaillent à la verrerie.

Il y a un chalet dans lequel on fabrique annuellement 5500 kg de fromages, façon Gruyère, et un moulin à farine à deux tournants.

Les patentables sont : 5 aubergistes, 1 menuisier, 2 épiciers, 2 sabotiers, 2 maréchaux-taillandiers, 1 maçon et 1 bimbélotier.

Verrerie : Les verreries de Courtefontaine et de la Vieille-Loye étaient les plus anciennes de Franche-Comté. Par lettres patentes du 14 septembre 1534, l'empereur Charles-Quint autorisa Adam Jacques, substitut du procureur-général au parlement de Dole, à couper dans la forêt de Chaux tous les bois et *herbe de fougère* qui lui seraient nécessaires pour rétablir la première de ces verreries. La verrerie de la Vieille-Loye passait pour être bien antérieure à celle de Courtefontaine et s'élevait dans le lieu dit à la *Vieille-Verrerie*. Elle fut détruite par les Français en 1636. La chambre des comptes de Dole acensa, le 25 mai 1674, au nom du roi d'Espagne, à Hercule Duraguet de l'Orme, gentilhomme verrier, une place dans la forêt de Chaux, appelée le *Grand-Buisson*, sur le territoire de la chapelle de la Vieille-Loye, avec faculté d'y établir une verrerie et de prendre dans les forêts de sa majesté tous les bois nécessaires pour les constructions et la cuite des fourneaux et son chauffage, à charge de payer le modique cens annuel de 8 fr., monnaie du pays. Une délimitation faite en 1693 fixa la surface du terrain cédé à 100 journaux.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 8 août 1724, prononça l'interdiction de cette verrerie ; mais les officiers de la maîtrise de Dole ne mirent cet arrêt à exécution qu'en ce qui concernait la suppression des droits d'usage.

Le 22 septembre 1737, Charles-Hubert Duraguet de l'Orme vendit cet établissement, qui avait été incendié en 1719, à M. Dorlodol de Préville. Ce nouvel acquéreur lui donna aussitôt de grands développements et éleva la fabrication à 288.000 bouteilles par an. Il tirait son argile d'Etrepigny et son sable du Vernois ou de Montbarrey. Ses produits jouissaient d'une grande réputation et s'écoulaient en Bourgogne, dans le Lyonnais, à Genève et dans toute la Suisse. On les préférait de beaucoup à ceux de Lorraine. La verrerie de Courtefontaine ne put soutenir la concurrence et cessa d'exister en 1745.

Les gentilshommes et ouvriers employés par M. de Préville étaient au nombre de 20, savoir : quatre gentilshommes ayant chacun deux aides, appelés le grand garçon et le gamin, et occupés, l'un à sortir le verre du creuset et l'autre à commencer la bouteille que le gentilhomme finissait ; deux maîtres fondeurs, deux tiseurs, deux charretiers et deux commis. Tous étaient exempts d'impôts royaux et de charges personnelles et jouissaient de nombreux privilèges.



La verrerie de la Vieille-Loye est située sur le penchant d'un coteau, dans une position agréable, et appartient à M. de Montdragon. M. Jules Tombœuf l'exploite avec beaucoup d'intelligence. Les matières premières sont toutes extraites dans le voisinage de l'usine ; le combustible sort de la forêt de Chau. On y fabrique annuellement un million de bouteilles noires, d'une qualité supérieure, qui sont presque toutes exportées en Suisse. 95 ouvriers sont continuellement occupés dans l'intérieur de cet établissement, outre 60 autres, employés à l'extraction et à la préparation des matières premières. On y remarque une très ingénieuse machine à fendre le bois, inventée par M. Tombœuf.

Biens communaux : une église et un cimetière à côté ; un presbytère derrière l'église ; une maison commune bâtie en 1849, qui renferme la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 80 garçons et 60 filles ; un puits et plusieurs sources.

Bois : Les habitants sont usagers dans la forêt de Chau.

Budget : recettes ordinaires 3961 fr. ; dépenses ordinaires 3961 fr.

NOTICE HISTORIQUE

La forêt de Chau est parsemée, sur différents points, d'ouvertures circulaires en forme de cônes renversés, qui marquent la place qu'occupaient des groupes de huttes gauloises. Chaque village avait sa *motte* ou son *mallus* sur lequel les habitants se réunissaient pour leurs assemblées religieuses. On en reconnaît encore deux sur le seul territoire de la Vieille-Loye. C'est autour de ces deux monuments druidiques et sur le cimetière celtique de Saint-Maurice, que l'imagination populaire, gardienne des anciennes croyances, place toutes les aventures merveilleuses dont la forêt de Chau fut le théâtre. Une chapelle dédiée à la Vierge fut bâtie plus tard près de ces lieux, pour en chasser les superstitions païennes.

Les historiens ne s'accordent pas sur l'interprétation du mot *Logia*. Les uns le traduisent par *maison de chasse* ; d'autres veulent lui faire signifier *bureau d'entrepôt* ou *de péage*, et en concluent que la voie romaine de Salins à Dole, par la rive droite de la Loue, traversa pendant un temps la Vieille-Loye. La seule chose qui soit claire pour nous, c'est que la Vieille-Loye existait avant 1087, puisque à cette époque la Loye des environs de Belmont était qualifiée de *Nouvelle*, par opposition à la précédente. Le comte Raynaud III donna, en 1147, à l'abbaye d'Onnans, une place dans la partie de la forêt de Chau dite la *Vieille-Loye*, pour y bâtir une grange avec droit d'usage et de pâturage dans cette forêt. La comtesse palatine permit, en 1272, aux religieuses de ce monastère, de rebâtir cette grange, de faire pâturer dans la forêt tous les animaux qu'elles nourriraient dans leur ferme, d'y prendre du bois mort pour leur chauffage et d'y couper des arbres pour leurs constructions. Cette grange était déjà détruite pour la seconde fois en 1374. L'impératrice Béatrix était dans la forêt de la Vieille-Loye au mois de mai 1183, lorsque l'abbé et les religieux de Rosières vinrent la supplier de confirmer leurs privilèges.

Seigneurie : La Vieille-Loye dépendait en toute justice de la prévôté de Santans et ne fut réunie à celle de la Vieille-Loye que par un édit royal du mois de novembre 1779.

Fief de la Motte : Près de la jonction de la Tanche et de la Clauge, est une éminence artificielle entourée de fossés, sur laquelle s'élevait un château-fort qui était abandonné depuis plus de



trente ans, lorsque le duc Jean-sans-Peur donna l'ordre de le réparer par lettres datées à Malines le 17 juillet 1407. Ruinée par les troupes de Louis XI en 1477, cette forteresse, qui avait été construite en bois et briques, ne fut pas rétablie. L'empereur Charles V inféoda, en 1548, l'emplacement de ce manoir avec 400 journaux de bois à l'entour et la seigneurie de Santans, à Jean de Canoz. Le bois fut concédé à divers colons qui le mirent en culture et bâtirent des chaumières au centre de leurs meix. C'est ainsi que prit naissance le village de la Motte. Philippe II, roi d'Espagne, étant à son camp de Peseram, le 21 mars 1579, accorda à Jean Camus, auditeur à la chambre des comptes de Dole, la justice moyenne et basse sur sa chevance de la Motte, qu'il avait acquise des héritiers de Canoz, et permit à ses grangers et à ses censitaires de prendre dans la forêt de Chaux tout le bois mort qui leur serait nécessaire pour leur chauffage, en échange d'une rente de 10 livres que Jean Camus percevait sur les salines de Salins.

Jacqua Bourgeois, dame de la Motte, porta ce domaine en dot à Jean-Baptiste Duchamp, seigneur d'Assaut, qu'elle épousa avant 1675.


Antoine-Pierre Duchamp d'Assaut, leur fils, seigneur de la Motte, s'allia, le 27 juillet 1700, à Anne-Françoise de Laborey de Salans et en eut Jean-Baptiste Duchamp d'Assaut, chevalier, qui se maria, le 5 février 1735, avec M^{elle} Rosalie-Louise du Tillet de Montramey, dont le père était brigadier des armées au roi. De ce mariage naquirent Ferdinand-François et Louis-Marie-Augustin Duchamp d'Assaut.

Armoiries : La famille Duchamp d'Assaut portait pour armes : *au champ d'azur, chargé d'un croissant d'or surmonté de deux étoiles de même.*

Fief de la Motte au Ragu : Marguerite, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Bourgogne, étant à la Haye au mois de juin 1515, donna à Jean de Rubilly, écuyer de cuisine de la reine de Castille, en paiement de différentes sommes et en récompense de services rendus par lui et ses ancêtres, une place dans la forêt de Chaux, de 400 journaux, au voisinage de la chapelle Notre-Dame de la Vieille-Loye, en nature de bois et de buisson, avec le droit d'y bâtir une maison, des grangeages, de couper du bois vif dans la forêt pour ses constructions, du bois mort pour son chauffage, de jouir de la vaine pâture pour ses bestiaux et de la vive pâture pour ses porcs, le tout à charge d'un cens annuel d'un mouton d'or en valeur de 50 sols tournois.

Pierre Boitouset, seigneur de Poinson, ayant-droit de Jean de Rubilly, acensa partie de cette chevance, le 8 décembre 1659, à Philippe Portier de Germigney, de la Vieille-Loye, et le surplus, en 1672, à Claude Ropiot. Pierre-François Fournieret, de Santans, réunit le tout sur sa tête, par acquisition, en 1688 et 1693, et ses descendants l'ont possédé jusqu'au moment de la révolution.

Église : La Vieille-Loye dépendait de la paroisse de Belmont. On prétend que les ducs de Bourgogne bâtirent, au XIV^e ou au XV^e siècle, près du centre de la forêt de Chaux, une petite chapelle en l'honneur de la Vierge pour servir à l'usage des familles de charbonniers répandues dans cette forêt. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet édifice existait en 1515 ; mais il était d'une telle pauvreté, que nous pensons que les ducs de Bourgogne restèrent tout à fait étrangers à sa construction, ou que celui dû à leur munificence fut détruit par les Français en 1477. Dans une requête présentée au roi en 1784, les habitants exposèrent que leur communauté se composait alors de 80 feux et de 300 communiants, dont 100 au moins ne vivaient que de charités ; que leur territoire, d'une surface de 700 journaux, était tellement stérile, qu'une grande partie restait en friche et que le surplus ne produisait que de maigres récoltes en seigle, orge et avoine, et que tous n'avaient d'autres moyens d'existence que de charroyer et façonner les coupes de la forêt. La peinture qu'ils faisaient de l'état de leur église était désolante. La nef avait 38 pieds de long, et le chœur, disposé en hémicycle, 8pieds 1/2. Les murs étaient de terre corroyée et reposaient sur des madriers en chêne assemblés par des mortaises. Un petit clocher carré, au-dessus de la porte d'entrée, renfermait une cloche de 150 livres qui ne pouvait être mise en mouvement sans ébranler tout l'édifice, même les cierges qui étaient sur l'autel. Le plancher était en terre et le plafond était tombé, de sorte que le toit délabré servait de voûte. Douze ouvertures éclairaient

le chœur, tandis que la nef ne recevait de jour que par une petite fenêtre. La plus pauvre baraque de pâtre avait plus d'apparence que cette chapelle, qui cependant avait été érigée en succursale au XVIII^e siècle. 

L'église actuelle, construite en 1838 sur l'emplacement de l'ancienne et dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-circulaire et de deux sacristies. Des colonnes de l'ordre dorique séparent la nef principale des collatérales.

Biographie : Ce village est la patrie de M. Charles-Marie Dorlodot de Préville, né en 1793, colonel d'artillerie en retraite et commandeur de la légion d'honneur. Parti comme simple soldat, cet officier supérieur a fait avec distinction les campagnes de l'empire depuis 1809 à 1815, et celles d'Afrique.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. — Annuaire du Jura, année 1847.